

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 43-349-1925 portant modification à celui du 28 avril 1920, “organisant le personnel » du y cadre local du secrétariat général de la C.F.S.

n° 43-349-1925

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 décembre 1925
Numéro JO n° 349 du 31/12/1925	Date du numéro 31 décembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre. 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 iuin 1884: Vu le décret du 24 novembre 1912 portant organisation du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies: Vu l'arrêté du 28 avril 1920 organisant le personnel du cadre local du secrétariat général de la Côte française des Somalis: Vu le décret du 11 septembre 1920 fixant le régime de la solde et des accessoires du personnel des cadres locaux des colonies et notamment en son article 2: Sous réserve de ratification ultérieure en Conseil d'administration:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1 — l'article 2 de l'arrêté susvisé du 28 avril 1920 est modifié comme suit: Le personnel local du secrétariat général de la Côte française des Somalis forme un cadre unique comprenant l'effectif ci- apres : Commis de 3°, 2° ou 13 classe, 3. Les vacances qui pourront exister dans le cadre local du secrétariat général ne seront comblées qu'autant que la situation budgétaire le permettra, Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et Communiqué partout besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac